



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 23 JUIN 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Joseph – M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : M Rabia – Mme Bastos – M Doucara – M Sénécal
M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

MENUCOURT AS : Mail du 18 06 25

Pris note du dépôt de votre feuille de présence U8 du 24/05 dans FAL

AMENDES

ADAMOIS OL : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n° 2 à AUVERS ENNERY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°8 à EZANVILLE US malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

VILLIERS FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°9 à FONTENAY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°10 à FOSSES UF malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°17 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°17 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°18 à MONTSOULT BAILLET US malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°18 à MONTSOULT BAILLET US malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

ARGENTEUIL RC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°21 à ARGENTEUIL RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ARGENTEUIL RC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°21 à ARGENTEUIL RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

FRANCONVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°21 à ARGENTEUIL RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

VAUREAL FCM : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°26 à VEXIN malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ADAMOIS OL : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°1 à ADAMOIS OL malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ADAMOIS OL : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°1 à ADAMOIS OL malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

AUVERS ENNERY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°1 à ADAMOIS OL malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°4 à BOUFFEMONT AC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°4 à BOUFFEMONT AC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

PERSAN US : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MARCOUVILLE CITY CPA : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°6 à CERGY PONTOISE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

GONESSE RC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°11 à GONESSE RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

GONESSE RC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°11 à GONESSE RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°11 à GONESSE RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°11 à GONESSE RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°12 à PIERRELAYE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°12 à PIERRELAYE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°13 à SARCELLES AAS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ST LEU FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°16 à ST LEU FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€





ST LEU FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°16 à ST LEU FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

FRANCONVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°16 à ST LEU FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

ST LEU FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 le site n°3 à BELLOY ST MARTIN ACS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 le site n°9 à FOSSES UF malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 le site n°12 à OSNY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

VALLEE DU SAUSSERON : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 le site n°13 à VAUREAL FCM malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

COURDIMANCHE AS : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 sur votre site n°15 à COURDIMANCHE AS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

PROCHAINE REUNION SUR CONVOCATION

La Commission Foot Animation vous souhaite de Bonnes Vacances

